

BULLETIN D'INFORMATION

DU

PERSONNEL

DES USINES DE PLANEZE

L. MARBOT & Cie

NEUVIC-sur-L'ISLE (Dordogne)

NUMÉRO 11 — SPÉCIMEN GRATUIT

NEUVIC-sur-L'ISLE, le 25 Octobre 1945

BIENVENUE

Notre Bulletin d'information reparait. Depuis des mois, il avait cessé d'être publié.

Le rédacteur, M. Dubos, s'étant vu confier d'autres fonctions, n'avait plus la possibilité de s'occuper du Bulletin.

M. Lespinasse a bien voulu accepter de le reprendre en mains. Nous l'en remercions et nous souhaitons à nouveau bon succès à notre nouveau Bulletin.

Au cours de ces derniers mois, la Société BATA, qui était repliée depuis 1940 dans notre Usine, dont elle occupait certains bâtiments, nous a quittés, regagnant la Lorraine pour reprendre le travail dans son usine de Hellecourt qui, malgré certains dégâts, peut espérer retrouver prochainement un bel essor. Nous lui adressons tous nos vœux de prospérité et garderons le souvenir des camarades qui, après plusieurs années de travail avec nous, sont retournés vers leur province d'origine.

A Neuvic, la Société MARBOT a comblé les vides causés par le départ d'un certain nombre de réfugiés repliés, particulièrement par la récupération de nombreux prisonniers rapatriés, soit anciens ouvriers de l'usine ou qui, appartenant à d'autres professions, sont venus à leur retour de captivité solliciter chez nous un emploi; un certain nombre de déportés patriotes ou du S.T.O., quelques militaires démobilisés sont aussi rentrés parmi nous.

A tous, nous souhaitons le meilleur accueil, et constatant la bonne volonté de chacun de poursuivre ensemble le travail que nous menons avec confiance, nous sommes persuadés que le plus grand succès ne cessera de récompenser nos efforts.

DISTRIBUTION DES PRIX

Dans la grande salle de la cantine, où nous avons eu l'honneur de remarquer la présence de M. Pugnet, maire de Périgueux, président de la Commission locale professionnelle de Périgueux.

M. Valat, inspecteur de l'Enseignement technique.

M. Combeau, Inspecteur du Travail.

M. Ameline secrétaire général de la commission locale professionnelle.

M. Gascoin, proviseur du Lycée.

M. de Bouteiller, de la S.N.C.F.

MM. les Membres des municipalités, des Comités de Libération, du Clergé et du Corps enseignant, de Neuvic ou de localités voisines,

a eu lieu avec une solennité toujours accrue, la distribution des prix aux lauréats du C.A.P., aux élèves de 1^{re} et 2^e années, des cours de couture, de la section commerciale (C.A.P.), sténo-dactylo, et la remise des médailles et récompenses aux plus anciens ouvriers et employés.

M. Edouard, Directeur des Etablissements, après avoir souhaité la bienvenue aux personnalités conviées à cette cérémonie, a surtout parlé de l'importance de la formation professionnelle qui doit jouer un rôle de premier plan.

« La France, dit-il, ne se relèvera qu'en produisant beaucoup, en produisant de bons articles, car bientôt il nous faudra lutter contre la concurrence étrangère, et cette concurrence menace d'être une lutte très dure pour l'ouvrier Français. »

Ensuite il manifeste la joie de voir cette année, ce centre officiellement reconnu, et que soient adoptés par l'Enseignement technique nos programmes professionnels.

Prenant à son tour la parole, M. Ameline, secrétaire général de la commission locale professionnelle, dans un substantiel exposé, s'étendit, surtout sur la conscience professionnelle qu'il définit ainsi:

« C'est tout simplement la volonté que l'on a quand on fait un travail, de le faire bien et à fond, d'y mettre toute sa conscience, toute sa bonne volonté, toutes les ressources de l'intelligence. »

Après avoir prodigué ses sages conseils, sa magnifique péroraison fut une marque de confiance à l'adresse des jeunes, qui ont les qualités de notre race, et seront demain les pionniers infatigables de notre redressement national.

Suivant une tradition créée ces dernières années, M. Edouard, voulut associer à cette cérémonie, les plus anciens ouvriers et employés ayant dépassé 20 années de travail consécutif dans l'Usine, en leur remettant un certain nombre de médailles d'argent et de diplômes, et un vin d'honneur clôtura la réunion dans une atmosphère de sérénité et d'inébranlable foi en l'avenir de l'entreprise.

PALMARES

Section Cordonnerie
Total: 17 élèves

EXAMEN DU CERTIFICAT D'APTITUDES PROFESSIONNELLES
Session 1944-1945:

Les épreuves ont été subies à Périgueux pour l'enseignement général, le 20 juin 1945; pour la technologie professionnelle et les épreuves pratique et orales, à Neuvic, le 23 juin 1945, en présence de:

M. Pagnet, maire de Périgueux, Président de la Commission locale Professionnelle de Périgueux.

M. Valat, Inspecteur de l'Enseignement Technique.

M. Ameline, Secrétaire général de la Commission locale professionnelle de Périgueux.

M. Picaud, Secrétaire de la Commission locale Professionnelle.

M. Coulaud, Manufactures de chaussures, Périgueux Membre du Jury.

M. Jacquet, cordonnier bottier à Périgueux, Membre du Jury.

M. Delage, chef de maîtrise aux Etablissements Georges, à Saint-Astier, Membre du Jury.

Total des élèves présentés: cinq; Reçus: cinq.

1° Grelin Norbert, 251 points 1/2.

2° Dujarric Jean, 246 points.

3° Joseph Marcel, 229 points 1/2.

4° Dubois Lucien, 224 points 1/2.

5° Cassadour Raymond, 224 points.

A chacun de ces élèves est attribuée par la Société Marbot, une récompense de 1.000 francs sur le livret de caisse d'épargne.

COURS

Première année

Sur un total de 3 élèves:
Classés: 3.

	POINTS	Récompense sur le livret de Caisse d'Epargne
1° Trimoulet Camille	118	300 »
2° Daix Jean	102	250 »
3° DAIX André	95	200 »

Deuxième année

Sur un total de 9 élèves:
Classés: 7.

1° Cassadour Pierre	220	500 »
2° Van Puyvelde Gilbert	210	500 »
3° Mazière Guy	207	400 »
4° Dumarchat Jean	177	350 »
5° Colinet Roger	149	250 »
6° Faure Claude	145	200 »
7° Grand Raymond	130	200 »

COURS DE COUTURE

Sur un total de 5 élèves:
Classées: 5.

1° Veyssière Jeanine	113	300 »
2° Bordas Yvette	98	250 »
3° Sarrazin Pierrette	88	250 »
4° Félix Paulette	86	200 »
5° Gueydon Paulette	81	200 »

Section commerciale

EXAMEN DU C.A.P. STENO-DACTYLO.
Session 12 juin 1945

Présentées: 2; Reçue: 1.

Mlle Barbié Renée: 253 points.

A cette élève est attribuée une récompense de 1.000 francs sur le livret de Caisse d'Epargne.

Mlle Beaucourt Thérèse: 169 points.

N'a pas obtenu le minimum de points nécessaire malgré des efforts qui auraient mérité d'être récompensés par l'obtention du C.A.P.

A cette élève est attribuée une récompense de 500 fr. sur le livret de Caisse d'Epargne.

EXAMEN DE STENOGRAPHIE ET DE DACTYLOGRAPHIE
du 23 juin 1945

Diplômes de l'Institut Sténographique de France

A chacun et à chacune de ces élèves est attribuée une récompense variant de 200 à 300 fr., suivant ses mérites, sur le livret de Caisse d'Epargne.

Dactylographie:

Section 20 à 30 mots (diplôme):

Greilsammer Yvonne, mention bien.

Beaucourt Thérèse, mention bien.

Barbié Renée, mention assez bien.

Wehinger Paul.

Section 10 à 20 mots (certificat de mérite):

Weisseldinger Edouard.

Fare Robert.

Schuster Marie-Louise.

Privat Robert.

Sténographie:

Calligraphie:

Haas Henriette, mention passable.

Laurent Yvonne, mention passable.

50 mots (certificat de mérite):

Coustillas Andrée, mention très bien.

Poppi Sylvia, mention passable.

Allemandou Jacqueline, mention passable.

70 mots (certificat de mérite):

Barbié Renée, mention très bien.

Lhote Georgette, mention assez bien.

Beaucourt Thérèse.

Greilsammer Yvonne.

Courrier à 80 mots:

Beaucourt Thérèse, mention assez bien.

Barbié Renée, mention assez bien.

PROMOTION 1945

Pour les années de service sont comptées les années de travail consécutif à l'usine, ou pour l'usine, en dépit des interruptions éventuelles pour raisons indépendantes de la volonté du travailleur.

Diplôme d'honneur pour 30 années de service consécutif ou plus

M^{me} Lomine Mélanie, chef contremaitresse, 44 ans de service.

M^{me} Peyronnie Amélie, finisseuse, 42 ans de service

M^{me} Prêcher Eugénie, finisseuse, 32 ans de service.

M. Pelat Marius, mécanicien, 32 ans de service.

Les récompenses en espèces attribuées par la Société Marbot ont déjà été remises aux intéressés.

*Médaille de mérite avec diplôme pour 20 années
de service consécutif et plus*

Certains de ces anciens ouvriers ou employés ont déjà reçu les récompenses en espèces de la Maison.

M. Buchta François, chef d'atelier, 29 ans de service.

M. Lespinasse Augustin, réceptionneur, 27 ans de service.

M. Dupeyrat Pierre, modelleur, 26 ans de service.

M. Maze Gustave, instructeur, 26 ans de service.

M. Chaunard Louis, chef d'atelier, 25 ans de service
4.000 francs.

M^{me} Rodrigo Andréa, coupeuse, 24 ans de service,
4.000 francs.

M. Obdrzalek Joseph, Chef de fabrication, 24 ans de service.

M. Hélin Théodore, coupeur, 22 ans de service.

M. Lautrette Camille, chef menuisier, 21 ans de service,
4.000 francs.

M. Grand Léonce, raboteur, 21 ans de service, 4.000 francs.

M^{me} Hélin Raymonde, finisseuse, 21 ans de service.

Récompenses en espèces pour les travailleurs de 20 ans de service consécutif et plus dont nous n'avons pas encore reçu les Médailles et Diplômes; les demandes sont en cours.

M. Valade Noé, fraiseur, 29 ans de service 4.000 fr.

M^{me} Valade Léonie, finisseuse, 29 ans de service,
4.000 francs.

M^{me} Veyssière Marthe, piqueuse, 25 ans de service,
4.000 francs.

M^{me} Grand Madeleine, piqueuse, 25 ans de service,
4.000 francs.

M. Séquier Joseph, employé, 21 ans de service,
4.000 francs.

M. Veyssière Jean, contrôleur, 20 ans de service,
4.000 francs.

M. Choury Emile, fraiseur, 22 ans de service,
4.000 francs.

M. Durieux René, coupeur, 20 ans de service,
4.000 francs.

LE SERVICE DU PERSONNEL COMMUNIQUE :

Suivant une décision de la Direction, nous sommes heureux d'informer nos camarades qu'à partir du 1^{er} septembre 1945, une prime de 1.000 francs est versée par la Société à tout membre du personnel ayant au moins 12 mois de présence, soit pour un mariage, soit pour une naissance.

Les intéressés sont donc priés de s'adresser au Bureau du personnel.

Nous rappelons aux assurés sociaux qu'il est indispensable de conserver les sachets de paie qui doivent servir de pièces justificatives pour les Assurances Sociales.

Nous rappelons aussi que le règlement de travail affiché dans les différents services est toujours en vigueur, et que par conséquent toute personne faisant

partie de la société, même nouvellement embauchée, est considérée comme ayant pris connaissance dudit règlement et s'engage à en observer les modalités.

Nous précisons que l'article 20 du même règlement (Réclamations de salaires) concerne seulement les cas où il y a différence entre le contenu et le montant porté sur le sachet.

Les questions ayant trait aux revendications de taux de salaire ou de catégories doivent être tranchées au plus tard dans les 48 heures.

Nous prions tous ceux qui désirent obtenir une pièce quelconque ou un renseignement de s'adresser au Bureau du Personnel, tous les jours à 14 heures, afin que tout sujet soit réglé immédiatement.

SECTION RUGBY

Le dimanche 30 septembre, la section de rugby de l'U.S.N. a commencé la saison 1945-1946.

Nous avons d'abord vu nos jeunes espoirs aux prises avec la belle équipe de Cadets de l'U.S. Bergeracoise devant laquelle ils durent s'incliner parce que plus entraînée et plus aguerrie qu'eux.

Comme conclusion, ils doivent comprendre qu'il ne s'agit pas seulement de se présenter sur le terrain pour jouer, mais qu'il faut surtout avoir l'amour du sport qu'on pratique.

Il faut aussi suivre avec assiduité les entraînements, les conseils des anciens, et pratiquer le Rugby avec l'esprit d'équipe; ils seront ainsi dignes de leurs aînés et même capables de les surclasser.

Après cette partie un peu décousue, nous avons eu le plaisir d'admirer les belles phases de jeu de notre équipe première contre les réserves de l'U.S.B.

Il est fort regrettable que certains éléments de cette équipe ne puissent jouer chaque dimanche, car nous pourrions espérer de magnifiques rencontres au stade de Planèze.

Une mise au point dans la ligne d'avants :

Un peu moins de personnalité, beaucoup plus d'entraînement, de combinaisons nouvelles et l'U.S.N. pourra se mesurer fièrement avec les meilleures équipes voisines.

Cette rencontre se termina par une victoire en faveur de l'U.S.N. sur le score de 3 à 3, ce qui prouve que le match fut assez serré, mais en même temps très plaisant à suivre.

Le prochain match de nos équipes aura lieu à Excideuil.

SECTION FOOTBALL

Par suite du départ de nombreux joueurs, de certains dirigeants, cette section a nécessité un profond remaniement. Les nouveaux responsables en sont MM. Buschel et Fabian qui, avec leur esprit de dévouement et d'organisation arriveront encore cette année, pour le plus grand bien du sport et de nos jeunes joueurs, à faire triompher les couleurs de l'U.S.N. section Foot-Ball.

Nous rappelons à tous les équipiers qu'ils doivent s'entraîner avec application et assister régulièrement aux séances d'entraînement dont les heures seront publiées.

CANTINE SCOLAIRE

La cantine scolaire de l'Usine a repris son fonctionnement avec la rentrée des classes.

Chaque jour à midi, les enfants du personnel de l'Usine peuvent y recevoir un repas substantiel pour la somme de 10 francs pour 1 enfant ou 15 francs pour deux enfants de la même famille.

La cantine est installée dans le bâtiment central de la Cité ouvrière, aux baraques du bourg.

Elle est placée sous la direction de Mlle Muratet, Assistante Sociale.

COURS D'ANGLAIS

Des cours d'anglais viennent de commencer les mardis et jeudis de 19 h. 15 à 18 h. 25.

Tous les jeunes gens et jeunes filles ouvriers et employés, désireux de les suivre, doivent se présenter aux heures ci-dessus, à la salle de cours du 400.

La langue anglaise sera dans l'avenir d'une utilité primordiale pour toute personne qui aura l'ambition de tenir un poste de quelque importance dans l'industrie ou le commerce.

Apprenez l'anglais et vous accroîtrez vos possibilités de réussite.

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

Malgré les difficultés actuelles d'approvisionnement et de transports, la commission a pu collecter au mois de septembre, 20 tonnes de pommes de terre, ce qui permettra une distribution de 25 à 30 kilos par famille.

Pour le mois d'octobre nous prévoyons une quantité semblable.

Nous avons envisagé l'achat de poissons de mer, mais jusqu'à ce jour, l'autorisation de nous rendre sur les lieux de pêche ne nous a pas été accordée.

Nous avons encore du miel et nous ne saurions trop conseiller d'en prendre pour les enfants auxquels il manque beaucoup de sucre à l'heure actuelle.

Rien ne sera négligé pour nous procurer tous les produits d'intérêt primordial et nous vous demandons à tous de nous renseigner sur les personnes susceptibles de nous fournir.

Vous devez tous, dans votre propre intérêt collaborer avec la commission de ravitaillement en donnant toutes indications sur les denrées à acheter à MM. Saumande, Singer, Faure Jean ou Mézière Antoine.

SERVICE DES LOGEMENTS

Le départ de nombreux réfugiés nous avait laissé espérer la récupération d'un grand nombre de logements à Neuvic, mais pour la plupart ceux-ci ont été repris par leurs propriétaires.

Néanmoins, nous avons pu en garder quelques-uns, entr'autres des chambres garnies et huit nouvelles familles ont été logées aux cités lorraines.

Un nouvel internat vient d'être achevé à Planèze et pourra recevoir très confortablement 16 jeunes gens de 14 à 18 ans.

Nous nous occupons toujours très activement des locaux susceptibles de devenir libres, et nous avertirons en temps opportun les personnes qu'ils pourraient intéresser.

EX-TRAVAILLEURS DU S.T.O. ET DEPORTES

La section de Neuvic, formée le 30 mars dernier, a déjà versé 8.000 francs pour le Retour, donné satisfaction à 15 demandes dont le montant s'élève à 17.000 francs et enquête actuellement sur un nouveau cas.

L'étude de la composition d'un colis de vivres est en cours et aura une suite favorable incessamment.

Le comité d'accueil de l'Usine, dès le retour, en a déjà donné un à chaque travailleur comme à chaque prisonnier rapatrié et le Bureau remercie chaleureusement la Direction de ce geste de générosité.

Le banquet du 16 septembre eut lieu dans une atmosphère de gaieté, de franche camaraderie, et le Bureau se faisant l'interprète de tous les membres de la section, remercie aussi le nombreux public qui ne leur a pas ménagé les marques de sympathie lors du bal offert gracieusement pour fêter le Retour.

Pour le Bureau.

PRIVAT R. et LESNE.

MUSIQUE

Notre professeur M. Speileux, donne tous les lundis soirs de 19 à 22 heures, des cours de solfège.

Jeunes gens qui aimez la musique, n'hésitez pas à nous faire part de vos désirs et venez nombreux vous faire inscrire auprès de M. Faure Fernand, service achats, ou M. Lemasson, magasinier.

MARIAGES

Mlle Marie-Louise Lavaud avec M. Boyer Aristide.

Mlle Marie-Louise Rousseau, avec M. Carrère Emile.

De l'atelier de Montanceix:

Mlle Abrieu Denise avec M. Pommier Pierre.

Nous offrons aux heureux époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

NAISSANCES

Enfin des garçons !

Mme et M. Demange Jean, nous font part de la naissance d'un fils, prénommé Jean-Louis.

Et Mme et M. Weisseldinger, d'un fils prénommé Michel.

Nous adressons nos meilleurs vœux aux bébés et nos chaleureuses félicitations aux parents et grands-parents.